



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Centre national pour le développement du sport

Question écrite n° 64938

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le fait que certaines structures sportives départementales ont vu leur subvention annuelle diminuer ou disparaître, en raison du relèvement du seuil d'attribution des aides octroyées par le CNDS (passant de 750 euros en 2013 à 1 500 euros en 2014). Malgré la stabilisation du montant des crédits alloués cette année au CNDS (272 millions d'euros), il est indéniable que la répartition des crédits s'est faite au détriment des clubs sportifs locaux de petite taille. Les comités départementaux par discipline ont également manqué d'anticipation, en omettant de demander des subventions supplémentaires qui leur auraient permis de contribuer financièrement à certaines activités menées par les clubs sportifs locaux. Il souhaiterait donc savoir si des mesures spécifiques seront prises pour sensibiliser les comités départementaux à opérer une répartition plus équitable de leurs ressources.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64938

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8013

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)